

**Compte-rendu de la réunion du 04.03.2008**  
**Rencontre-débat avec M.Ashraf Alajrami, Ministre palestinien des prisonniers**

**Réunion animée par :**

**Claude Nicolet**, Conseiller communautaire, communauté urbaine de Dunkerque et président du RCDP

**Délégation palestinienne :**

**Ashraf Alajrami**, ministre des prisonniers

**Salah Nazzal**, Directeur général du cabinet du ministre

**Osama Alghoul**, Directeur du département de l'information au ministère

**Moustapha Al-Barghouti**, Directeur Général au ministère

**Sanaa Abouassba**

Claude Nicolet a remercié le Ministre palestinien des prisonniers ainsi que toute la délégation palestinienne d'être présents à cette rencontre, tout en soulignant la situation dramatique et l'urgence, pour le gouvernement français ainsi que l'Union Européenne, d'agir pour la stabilité des territoires palestiniens, en développant une solidarité essentiellement basée sur un caractère politique.

M. Ashraf Alajrami a présenté au début de son allocution ses remerciements et sa considération à l'assistance ainsi que l'honneur de sa présence à Paris.

Il a amorcé son intervention en passant en revue le contexte actuel des territoires palestiniens en témoignant de l'agression constante qu'ils subissent: 120 civils, dont des femmes et des enfants, ont trouvé la mort ce week-end suite à l'opération offensive « hiver chaud » conduite par Israël sur la bande de Gaza. Ce dernier refuse tout compromis, une démarche qui traduit, selon lui, son état d'esprit destructeur.

Le ministre tient à préciser que le gouvernement palestinien condamne fortement les tirs de roquettes sur Israël car il prône l'application d'accords politiques comme solution au problème et non l'emploi de la force.

Il a, également, noté que le sommet d'Annapolis ainsi que les accords de Paris, établissant les futures relations économiques israélo-palestiniennes dans le cadre de l'autonomie palestinienne, n'avait donné pour l'instant aucun résultat probant. Les autorités israéliennes poursuivent leur politique de blocus et d'encerclement des territoires palestiniens.

M. Alajrami a par la suite centré ses propos sur les conditions de détention des prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes en indiquant le décès récent d'un prisonnier, faute de soins, additionné à six autres cas du même type.

Les forces d'occupation ont arrêté depuis 1967, plus de 700.000 Palestiniens, ce qui représente 20% de la population entre la CisJordanie et la bande de Gaza. Et plus de 11.000 palestiniens sont actuellement détenus dans près de 28 prisons israéliennes.

À noter que les autorisations de visite des familles aux détenus sont très difficiles, voir impossibles à obtenir.

La détention du plus ancien d'entre eux remonte à 31 ans (Saed Wajeeh Atabeh).

Géographiquement, les prisonniers se situent en grande majorité (86%) dans les provinces du nord tandis que les 14% restant se répartissent entre les provinces du sud et Jérusalem.

Actuellement, 9% de l'ensemble des détenues sont des femmes, dont l'essentiel se situe dans des prisons des départements du nord et Jérusalem.

Elles sont quotidiennement confrontées à des maltraitements physiques ainsi qu'à des pressions psychologiques et morales.

Les détenus administratifs sont quant à eux un cas spécifique, car les autorités israéliennes se chargent de renouveler leur durée de détention sans jugement proprement dit. 48 de ces prisonniers sont des députés et des parlementaires palestiniens.

Par ailleurs 355 enfants (13-18 ans) sont emprisonnés, un chiffre qui représente 3,2% de l'ensemble des prisonniers.

Ces mineurs sont détenus dans les mêmes centres que les adultes et sont soumis à la même « politique ». En effet, les conditions d'emprisonnement sont déplorables, elles ne sont respectueuses d'aucun règlement ou traité international.

Les détenus souffrent de malnutrition et de diverses autres maladies. Actuellement, près de 1600 prisonniers sont malades ou blessés et les soins ne leur sont pas délivrés à temps. Les services de renseignement utilisent cette situation comme moyen de chantage, les soins sont prodigués en contre-partie d'aveux.

Israël est le seul pays au monde à autoriser l'utilisation de la torture comme moyen de pression et n'hésite pas à la mettre en application dès les arrestations et elle se poursuit dans les centres d'interrogatoire.

Le ministre fait part de son indignation et de sa révolte face aux violations évidentes des droits de l'homme par Israël ainsi que son incompréhension quant à l'impassibilité de la communauté internationale.

M. Alajrami a remercié l'assistance d'avoir porté attention à son discours.

### **Débat :**

**Claude Nicolet** souligne la question du droit comme axe central de la condition des territoires palestiniens. Ce conflit traduit la réalité actuelle des choses, essentiellement basée sur des rapports de forces et la solution pour tenter d'y remédier est par essence politique, de droit et de justice.

Qu'en est-il des organisations internationales, ont-elles l'autorisation d'accéder aux prisons ?

Les conditions regrettables dans lesquelles les prisonniers sont détenus, sont-elles généralisées ?

À propos des prisons secrètes, existent-elles vraiment ?

**M. Ashraf Alajrami** atteste de l'efficacité des actions menées par les organisations internationales, cependant le mandat de ces dernières est limité par la législation israélienne.

Il est cependant possible de venir en aide aux prisonniers au début de leur détention.

La Croix-Rouge est l'une des organisations relativement privilégiées.

Concernant les prisons secrètes, le ministre affirme qu'il n'en existe pas car tout endroit en Israël peut se transformer en prison. Cependant, il existe des prisonniers capturés dans des conditions inconnues.

**Le co-président de l'Association des Villes françaises** souligne la nécessité de faire connaître la situation réelle des prisonniers palestiniens en proposant de mettre en place des actions de sensibilisation et d'information.

L'idée serait que les villes s'organisent en se donnant les moyens d'agir.

Il exprime sa colère en vers la politique israélienne et parle de « lâcheté internationale ».

**Janine Planer, maire-adjointe à la ville de Bouguenais** rejoint ses propos et atteste de la nécessité de travailler sur du long terme car les collectivités locales qui travaillent avec la Palestine sont souvent dans l'urgence en matière de projet et de politique ;

Elle manifeste son mécontentement quant à la politique « timide » de la France et de l'Union Européenne face au conflit israélo-palestinien.

**Le représentant de l'Association France Palestine Solidarité (AFPS)** explicite qu'en 2002, le Parlement Européen a voté une proposition de suspension d'accord d'association avec Israël, qui n'est toujours pas appliquée. Car sans perspective de sanction, le gouvernement israélien n'en fera qu'à sa tête.

**Claude Nicolet** reprend la parole en rappelant que la France devra assurer la présidence de l'Union Européenne dans 4 mois, et que l'occasion serait appropriée pour entamer une résolution de paix susceptible, cette fois-ci, de se concrétiser.

Il rappelle également, que le 17 mai prochain se tiendra une manifestation pour la Palestine « 6 heures pour la Palestine » afin que les collectivités locales se positionnent clairement et qu'elles soient amenées à soutenir cette initiative.

Il propose d'organiser des parrainages de prisonniers afin de mettre en lumière la politique de l'Etat israélien et de pouvoir mettre des noms et des visages sur ses détenus.